

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Séances de **VACCINATIONS**

2023

MERCREDIS

- 4 janvier
- 1^{er} fév.
- 1^{er} mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 6 sept.
- 4 oct.
- 6 déc.

Merci
de vous munir
de votre
CARNET DE SANTÉ
et de votre
CARTE VITALE

À CHAQUE ÂGE SON RAPPEL

Et vous, êtes-vous à jour ?

- Parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien
ou prenez rendez-vous au

05 16 09 76 05

MDS COGNAC AMBROISE PARÉ
43 rue Ambroise Paré

www.lacharente.fr

Département de la Charente-Officiel

**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**
Le site de référence qui répond à vos questions



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR
RÉALISER DES TRAVAUX DE JARDINAGE
ET BRICOLAGE, **DÉCOUVREZ**



pour tous, toute la vie, partout

JARDIBRICO

by ADMR

JARDINAGE

- Désherber, ramasser les feuilles, ratisser
- Rentrer ou sortir les fleurs à l'automne et au printemps
- Tailler les haies, débroussailler
- Arroser le jardin, les plantes, retourner la terre (sur petites surfaces)
- Semer et tondre le gazon
- Ramasser les fruits des arbres d'un jardin
- Enlever les déchets végétaux

BRICOLAGE

- Fixer une étagère, des rideaux ou des cadres
- Changer un joint
- Remplacer une ampoule, poser un lustre
- Nettoyer des sols ou revêtements spécifiques (laver la terrasse)
 - Remplacer un robinet, une bouteille de gaz
- Déplacer des meubles légers
 - Entretien des volets (petits travaux de peinture)

Renseignez-vous !

05 45 37 00 50

*Mise en place de l'AICI (Avance Immédiate Crédit Impôt)

50%

déduit
immédiatement*

www.admr16.org

FÉDÉRATION ADMR DE CHARENTE
60 rue de Saint-Jean d'Angély
16710 Saint Yrieix-sur-Charente

Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hypérotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- ✦ 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- ✦ Des repas adaptés aux régimes
- ✦ Un choix à la carte comme au restaurant
(choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- ✦ Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...

*Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles*

*Nous intervenons avec
notre propre matériel*



BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertetcharente.fr



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense
et Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

***La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !***

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SGA

Secrétariat général pour l'administration



**Pour les jeunes de 15 à 17 ans
scolarisés ou en apprentissage
ou en réorientation**

**LE SERVICE
NATIONAL
UNIVERSEL**



**1 séjour de cohésion
ailleurs en France**



**1 mission
d'intérêt général**
dans l'année qui suit


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inscrivez-vous !

www.snu.gouv.fr

@SNUJEMENGAGE



Les structures

présentes en février et mars



Ma Maison Zéro Déchet par Calitom

Réduisez vos déchets aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison grâce à des astuces et, des ateliers pratiques et ludiques.



Vélod'vie

Apprenez à entretenir et réparer votre vélo pour lui donner une nouvelle jeunesse.



Les Jardins Respectueux

Préparez votre jardin avec les conseils et les astuces des Jardins Respectueux.



La Fabrik' Ecolozik

Les ateliers « Bruits'colleurs » vous initieront à la création d'instruments de musique et d'objets sonores à partir d'emballages ou de végétaux.



Madelon

Ces ateliers de couture vous apprendront à créer des objets du quotidien qui, à coup sûr, vous réduiront vos déchets.



Le Vest'hier Itinérant

Redonnez une seconde vie aux différents objets et matériaux grâce aux ateliers créatifs du Vest'hier Itinérant.



Mémé Brocante

Apprenez à donner une seconde jeunesse aux meubles anciens.

**TOUS LES ATELIERS SONT GRATUITS ET SUR INSCRIPTION
AUPRÈS DE CHRISTOPHE MESLIER
cmeslier@calitom.com - 06 13 45 34 77**

L'AGIS
pour réduire

Calitorama, le nouvel espace départemental de réemploi et d'animation
de la Charente géré par Calitom
ZAC du Mas de la Cour, Rue Louis Blériot, 16100 Châteaubernard
www.calitom.com -  calitom16

Agenda calit^orama

ATELIERS GRATUITS
FÉVRIER ET MARS



FÉVRIER



Vendredi 17, 14h-16h, Construction d'une haie sèche



Samedi 18, 14h-17h, Démontage, entretien et réparation de vélos



Mercredi 22, 14h-16h, Préparer son sol à partir de ses biodéchets

MARS



Mercredi 01, 14h-16h, Fabrication d'un composteur en palettes



Mercredi 08, 14h-16h, Création d'appeaux et de sifflets **NOUVEL ATELIER**



Samedi 11, 14h-17h, Démontage, entretien et réparation de vélos



Mercredi 15, 14h-16h, Conception de lingettes lavables



Mercredi 22, 14h-16h, Customisation de boîtes de rangement



Mercredi 29, 14h-16h, Produire son alimentation en réduisant ses déchets



Vendredi 31, 17h-19h, Rénovation de meubles



Au dos, retrouvez les structures en vous référant à leur symbole.

**TOUS LES ATELIERS SONT GRATUITS ET SUR INSCRIPTION
AUPRÈS DE CHRISTOPHE MESLIER
cmeslier@calitom.com - 06 13 45 34 77**

TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES



GESTE D'AVENIR A FORT IMPACT

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient **l'obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, le tri des déchets alimentaires pour tous** (les épluchures et restes de repas, de préparation non consommés, produits périmés non consommés). La réglementation vise à valoriser un maximum de ressources organiques compostables, mais aussi à réduire les quantités en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire.

En effet, le **non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1.2 millions d'euros par an**, entre les coûts de collecte, de transport, d'enfouissement, de traitement des rejets polluants, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)... Un coût qui va fortement évoluer au cours des années à venir avec l'augmentation de la TGAP s'appliquant à chaque tonne enfouie qui passera de 32 à 65 € HT / tonne en 2025. Sans compter les impacts environnementaux : lorsqu'ils sont mis en décharge les déchets alimentaires fermentent et produisent des gaz à effet de serre et du méthane, dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur au CO2.

Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités... L'ensemble des acteurs doit se mobiliser et s'organiser d'ici là. **A compter de 2024, les sacs / bacs noirs devront être réservés aux déchets n'ayant aucune solution de recyclage ou valorisation.**

Calitom, Grand Angoulême et Grand Cognac ont construit un plan de déploiement de solutions de proximité (distribution de composteurs individuels, installation de composteurs de quartier, soutiens financiers...) **et un programme de communication départementale 2022/2024** destiné à sensibiliser tous les charentais.

Retrouvez des informations concernant les enjeux du compostage et de la réduction des déchets et des conseils pratiques sur le site www.jagispourreduire.com

Tout à y gagner : trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, ce sont des sacs noirs sortis moins souvent, avec moins d'odeurs et des coûts de collecte et de traitement moins importants. Pour les jardins, les plantes et les sols, ce sont des ressources qui retournent à la terre et fournissent un engrais gratuit.

Chaque petit geste compte pour réduire nos déchets!



TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GESTE D'AVENIR À FORT IMPACT !



Une obligation
de la loi



Des économies
pour tous



Des déchets
évités



Chaque
petit geste
compte pour
réduire nos
déchets !

calitom
service public des déchets

Grand
Angoulême

xco
GRAND-BOGNAC

l'AGIS
pour réduire

Structuré par
la
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Nouvelle-
Aquitaine

Tribus
Associations
de communes

J'AGISPOURREDUIRE.COM

Nouveau

A CHERVES

A L'ANCIENNE POSTE



L'équipe santé

Cherves-Richemont

Céline LENFANT EI
Ostéopathe D.O.
Sur rendez-vous
06 16 26 10 46

Anne-Laure TARDY
Asalée Infirmière de santé publique
Sur rendez-vous
07 65 72 97 84

Martine CADENE EI
Ergothérapeute D.E.
Sur rendez-vous
06 76 01 27 91

Maëvrick BENOIT-JANNIN EI
Masseur Kinésithérapeute
Sur rendez-vous
07 87 08 67 65

Emelyne SAPIN EI
Pédicure - Podologue
Diplômée d'Etat
Sur rendez-vous
06 87 15 95 43

Pascale JACHNA-GONIDEC EI
Masseur Kinésithérapeute
Sur rendez-vous
06 08 10 75 95

ECOLE DU DOS
MAIL14®

ET TOUJOURS

Le Cabinet d'infirmières

05.45.83.25.05

Le Cabinet Médical

05.45.83.27.88

DENTISTE Mme BAILLOU

05.45.83.10.97

OSTHEOPATHE Florian CECCHINI

06.42.56.80.23

KINESIOLOGUE Marion LAPIERRE

06.86.15.41.10

ETHIOPATHE Olivier DESLANDES

05.45.36.48.22



ENQUÊTE PUBLIQUE

3 PROCÉDURES, 1 SEULE ENQUÊTE !



- L'élaboration du PLUi
- L'abrogation des cartes communales en vigueur
- La création des Périmètres Délimités des Abords pour les monuments historiques (PDA)

**DU 23 OCTOBRE
AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023**

Les pièces relatives à l'enquête publique seront consultables sur :

- > www.registre-dematerialise.fr/4878
- > www.grand-cognac.fr
- > au siège de Grand Cognac et dans toutes les mairies du territoire

Comment vous exprimer ?

- > **Sur les registres d'enquête** au siège de Grand Cognac et dans les mairies des 55 communes du territoire (aux jours et heures habituels d'ouverture au public)
- > **Sur le registre dématérialisé** dédié à l'enquête publique : www.registre-dematerialise.fr/4878
- > **Lors des permanences** ouvertes en présence des commissaires enquêteurs (dates des permanences ci-dessous)
- > **Par mail** : enquete-publique-4878@registre-dematerialise.fr
- > **Par courrier postal** adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête :
Grand Cognac Communauté d'agglomération, 6 rue de Valdepeñas CS10216 - 16111 Cognac Cedex

QUELLES SONT LES PERMANENCES PRÈS DE CHEZ VOUS ?

OCTOBRE

Lundi 23

9h-12h : Siège de Grand Cognac
14h30-17h30 : Mairie de Cognac

Mardi 24

9h-12h : Mairie de Jarnac
14h30-17h30 : Mairie de Chassors

Mercredi 25

9h-12h : Mairie de Gimeux
14h30-17h30 : Salle des fêtes d'Ars

Lundi 30

9h-12h : Mairie de Bellevigne (Malaville)
14h30-17h30 : Mairie de Bouteville

Mardi 31

9h-12h : Mairie de St-Même-les-Carrières
14h30-17h30 : Mairie de Lignières-Ambleville

NOVEMBRE

Vendredi 3

14h30-17h30 : Mairie de Bourg-Charente

Mardi 7

9h-12h : Mairie de Châteaubernard
14h30-17h30 : Mairie de Salles-d'Angles

Jeudi 9

9h-12h : Mairie de Sigogne
14h30-17h30 : Mairie de Mérignac

Vendredi 10

9h-12h : Mairie de Bassac
14h30-17h30 : Mairie de Moulidars

Lundi 13

9h-12h : Mairie de Hiersac

Mardi 14

9h-12h : Mairie de Ste-Sévère
14h30-17h30 : Mairie de Nercillac

Jeudi 16

9h-12h : Mairie de Segonzac
14h30-17h30 : Mairie de Juillac-le-Coq

Samedi 18

9h-12h : Mairie de Châteauneuf-sur-Charente

Mercredi 22

9h-12h : Mairie de Châteaubernard
14h30-17h30 : Mairie de Gensac-la-Pallue

Jeudi 23

9h-12h : Mairie de Châteauneuf-sur-Charente
14h30-17h30 : Mairie de Mosnac-St-Simeux

Samedi 25

9h-12h : Mairie de Jarnac

Mardi 28

9h-12h : Mairie de Cherves-Richemont
14h30-17h30 : Mairie de Louzac-St-André

Mercredi 29

9h-12h : Mairie de Segonzac

DÉCEMBRE

Vendredi 1^{er}

9h-12h : Mairie de Cognac
14h30-17h30 : Siège de Grand Cognac



Les aides financières pour réduire ses déchets



Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets départementale, le programme J'agis pour Réduire propose des subventions afin de faciliter l'acquisition de produits et de gestes durables pour les particuliers, structures, associations... charentaises.

- **Aide à l'acquisition de poules et poulaillers :**

- > 20 € TTC pour l'achat de 2 poules
- > 50% du montant de la facture TTC plafonnée à 100 € TTC pour l'achat d'un poulailler ou abri poulailler.

- **Aide à l'achat et/ou la location de changes lavables :**

- > subvention à la location pour un mois de test dans la limite de 30€ TTC
- > aide à l'achat pour les particuliers et pour les assistantes maternelles à hauteur de 50% du montant de la facture TTC et plafonné.

- **Aide à l'achat de textiles sanitaires lavables :**

- **lingettes réutilisables** pour le change des bébés ou le démaquillage ;
- **protections hygiéniques lavables** (serviettes hygiéniques et culottes menstruelles, coupes...) ;
- > subvention à hauteur de 50% du

prix d'achat plafonné à 30 € TTC pour les lingettes et à 50 € TTC pour les protections.

- **Aides pour réduire les quantités de déchets végétaux :**

- **arrachage de haies** de thuyas, lauriers ou cyprès et prestation de broyage > à hauteur de 50% de la facture plafonné à 1 000 € TTC
- **achat d'essences à croissance lente** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 150 € TTC
- **prestation de broyage ou achat individuel ou groupé de broyeurs de branches** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée.

i Retrouvez tous les détails et modalités d'obtention, les pièces nécessaires sur le site www.jagispourreduire.com (rubrique actus-outils / soutiens-financiers) et faites votre demande en ligne.

Des problèmes de tri encombrants

Alors que les bacs jaunes sont destinés à collecter les emballages recyclables et le papier uniquement, ils contiennent régulièrement des éléments encombrants ne répondant pas aux consignes de tri.

Ces erreurs, et actes parfois mal intentionnés, posent des problèmes importants car ces éléments sont mélangés avec les déchets recyclables acheminés au centre de tri Atrion. Ils ont un impact négatif sur le fonctionnement du site (maintenance, arrêts techniques, surcoût...) et sont dangereux pour le personnel. Ces très grands formats conduisent à des bourrages qui peuvent fortement diminuer le débit de l'usine en le divisant par deux, abîmer prématurément les équipements du process et nécessitent des interventions souvent difficiles voire dangereuses pour les agents.



**Déposez-les
en déchèterie
exclusivement,
pour la sûreté
des agents et le
bon recyclage
des matériaux !**



Gros cartons
d'emballage



Bidons de plus de
5L en plastique



Matelas et
mousse



Filets



Piscines
gonflables



Tuyaux, câbles
et ficelles



Bâches



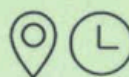
Pneus *

* Modalités spécifiques :
contactez votre
collectivité



**Pour en savoir plus sur le fonctionnement du
centre de tri Atrion, venez découvrir les coulisses !**

Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un
parcours jalonné de vidéos, d'ateliers et de panoramas. Visites
gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert
0 800 500 429 ou www.calitom.com



Retrouvez les déchèteries et les horaires d'ouverture sur :

GrandAngoulême : www.pluspropremaville.fr

Calitom : www.calitom.com

Un pas de + vers le zéro déchet

DLC OU DDM ?

En France, les produits alimentaires commercialisés comportent une date de péremption afin que le consommateur soit informé de leur date limite de consommation. Deux types de dates sont ainsi fixés par les fabricants. Cette durée de vie tient compte de nombreux facteurs et d'une certaine marge de sécurité sanitaire. Décryptage :

90%

Des consommateurs jetteraient prématurément à la poubelle de la nourriture encore consommable.

Date Limite de Consommation (DLC)

À consommer
jusqu'au

Après cette date le produit est périmé et non consommable.

Trop avancés, ces aliments peuvent présenter un danger pour la santé humaine allant jusqu'à l'intoxication :



Viande



Poisson



Charcuterie



Œufs



Produits
laitiers



Plats
cuisinés

...

Certaines denrées peuvent encore être mangées quelques jours après la date limite. Les supermarchés ont l'obligation de retirer de la vente tout aliment comportant une date dépassée.

Ne consommez pas un aliment dont l'aspect, le goût, l'odeur a changé ainsi qu'un emballage gonflé. Ce sont de bons indicateurs pour vous alerter.

Date de Durabilité Minimale (DDM)

À consommer
de préférence avant le

Après cette date le produit n'est pas périmé, il peut avoir perdu certaines de ses qualités mais reste sans danger.

Cette formule s'applique majoritairement aux produits ci-dessous :



Boîtes de
conserves



Riz



Pâtes



Gâteaux
secs



Sucre



Farine

...

Ces aliments peuvent être consommés quelques mois au-delà de la date. C'est le cas du sucre, du sel qui sont par nature des conservateurs...

Ces produits ne présentent pas de danger pour la santé une fois la date passée. Leur goût peut être moins prononcé, leur texture initiale légèrement modifiée...

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

A partir du 1er janvier 2024 les déchets alimentaires ne seront plus acceptés dans les ordures ménagères (poubelles noires). Pour les recycler il faudra les composter et/ou acheter des poules.



Des composteurs sont mis à la disposition des habitants par Grand Cognac.

Ils sont distribués sur RDV 1 fois par mois environ au dépôt situé rue Louis Blériot à Châteaubernard.

Pour en bénéficier inscrivez-vous auprès du service Prévention des déchets de Grand Cognac au 05.17.22.20.04 ou 05.17.22.20.39 ou par mail à prevention-dechets@grand-cognac.fr

Vous avez le choix entre:

- lombricomposteur (gratuit)
- composteur 400 L en plastique recyclé (gratuit)
- composteur en bois de 800 L (47 euros TTC, règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.) indisponible pour le moment (attente du nouveau modèle)

PLASTIQUE OU BOIS



un bio-seau sera fourni avec votre composteur pour transférer vos déchets de la cuisine au composteur.

CE QUE JE METS DANS MON COMPOSTEUR

50/50

Pour un compost riche et équilibré, apportez en quantité équivalente :
des matières sèches et dures (riches en carbone) et des matières humides et molles (riches en azote).



Coquilles d'œufs
écrasées



Coquilles de noix
et noisettes broyées



Feuilles mortes



Petits branchages



Marc de café avec filtre,
sachets de thé, infusettes



Fruits abîmés



Peaux de fruits, même
les agrumes, en morceaux



Cartons non-imprimés
(boîtes à œufs...)



Essuie-tout blanc,
serviettes papier



Sciure de bois
non traité



Épluchures de fruits
et légumes



Tontes de gazon



Petits restes de repas (pâtes,
riz, croûtes de fromage...)



Fleurs fanées

À NOTER Composter ses déchets de cuisine, oui, mais restez vigilants quant au gaspillage alimentaire !

CE QUE JE NE COMPOSTE PAS



Coquillages



Os, arêtes, viande
et poisson crus



Litière



Plantes malades et
mauvaises herbes germées



Cendres



Sacs biodégradables

LES ANIMAUX DU COMPOST



Dans le compost vivent de multiples organismes visibles ou invisibles. Ce ne sont pas des nuisibles. En retournant votre compost, vous trouverez probablement de gros vers blancs. Ne les détruisez pas ! Ce sont des larves de cétone qui deviennent vertes dorées adultes et qui contribuent à l'élaboration du compost. Ne les confondez pas avec des larves de hanneton qui se nourrissent de racines vivantes et ne peuvent donc pas vivre dans le composteur.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL, MODE D'EMPLOI

Le compostage résulte d'une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol, bactéries, champignons,... en présence d'oxygène et d'eau. Après quelques mois de fermentation, on peut obtenir un produit comparable au terreau de bonne qualité. La zone de compostage, ou le composteur, doit être installée, si possible, dans une zone semi ombragée, à l'abri du vent, facilement accessible et où l'eau de pluie ne risque pas de s'accumuler. On peut composter toute l'année. Le compostage est toutefois ralenti en hiver, quand les températures sont basses. En toute saison, il est important d'alimenter régulièrement son compost pour maintenir les micro-organismes en activité. Le compostage peut être réalisé à l'air libre ou à l'aide d'un composteur, plus esthétique dans un jardin.

Que peut-on mettre dans le compost ?

Les déchets de jardin : tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, mauvaises herbes (non montées en graines), fleurs fanées, branchages broyés en morceaux, épluchures de fruits et de légumes, sachets de thé et filtres à café, coquilles d'oeufs ou de noix réduites, cendres de bois refroidies, essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier.

Comment entretenir son compost ?

Pour éviter l'excès de matières azotées (tontes de pelouses) et les émanations d'odeur d'ammoniaque, on peut ajouter de la sciure, des copeaux, de la paille, des feuilles sèches, des cendres de cheminées, riches en carbone. Il faut penser à alterner les matières sèches et humides, fines et grossières et les matières azotées et celles riches en carbone. Quand le temps est sec, il convient de l'arroser. Il faut aussi le brasser quand il est trop compact. L'aération permet d'éviter les mauvaises odeurs.

A partir de quand peut-on utiliser son compost ?



Entre 3 et 6 mois, on obtient un paillage qui peut être étendu au pied des arbustes. Le jeune compost maintient l'humidité et empêche les mauvaises herbes de pousser. A partir de 8 mois environ, on obtient le mulching. On peut l'épandre sur le sol à l'automne. Entre 10 et 12 mois, l'amendement obtenu par le résultat du compostage mature peut être utilisé comme apport pour les massifs ou le rempotage.





Si vous souhaitez être informés GRATUITEMENT des événements sur la commune en un temps record
TELECHARGEZ
PANNEAU POCKET sur votre téléphone



NOUVEAU
NOUS AVONS UN SITE FACEBOOK
"COMMUNE DE MESNAC"
N'hésitez pas à aller voir

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

location de la salle: 200 euros
+ 50 pour l'électricité l'hiver
(du 1er octobre au 15 avril)
location de la vitrine: 50 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Pour les habitants hors commune

location de la salle: 300 euros
+ 50 pour l'électricité l'hiver
(du 1er octobre au 15 avril)
location de la vitrine: 50 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Chaises et tables avec tréteaux hors salle

de 1 à 49 chaises: 1 euro la chaise
de 50 à 100 chaises: forfait de 50 euros

tables : gratuites

**La commune ne loue pas de vaisselle.
Veuillez vous rapprocher du comité des fêtes.**

**Merci aux nouveaux arrivants de
venir se présenter en mairie.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

Site internet : www.mesnac.fr

TARIFS PRODUITS DIVERS

- Photocopies 0.15 centime d'euros le A4 recto
- Raticide 0.50 centime d'euros le sachet de 40 g

CONTRAVENTIONS

- Aboiements intempestifs : 68 euros
- Divagations des chiens : 38 euros
- Frais de garde par jour et par animal au chenil communal : 15 euros
- Dépôt sauvage d'ordures : 150 euros
- Stationnement interdit : 22 euros

Nouveau

A CHERVES

A L'ANCIENNE POSTE



L'équipe santé
Cherves-Richemont

Céline LENFANT EI
Ostéopathe D.O.
Sur rendez-vous
06 16 26 10 46

Anne-Laure TARDY
Asalée EI Infirmière de santé publique
Sur rendez-vous
07 65 72 97 84

Martine CADENE EI
Ergothérapeute D.E.
Sur rendez-vous
06 76 01 27 91

Maëvrick BENOIT-JANNIN EI
Masseur Kinésithérapeute
Sur rendez-vous
07 87 08 67 65

Emelyne SAPIN EI
Pédicure - Podologue
Diplômée d'Etat
Sur rendez-vous
06 87 15 95 43

Pascale JACHNA-GONIDEC EI
Masseur Kinésithérapeute
Sur rendez-vous
06 08 10 75 95

ECOLE DU DOS
MAL14[®]

ET TOUJOURS

Le Cabinet d'infirmières

05.45.83.25.05

Le Cabinet Médical

05.45.83.27.88

DENTISTE Mme BAILLOU

05.45.83.10.97

OSTHEOPATHE Florian CECCHINI

06.42.56.80.23

KINESIOLOGUE Marion LAPIERRE

06.86.15.41.10

ETHIOPATHE Olivier DESLANDES

05.45.36.48.22

QUEL TYPE D'AUTORISATION POUR QUELS TRAVAUX ?

Cas n°1



Je souhaite rénover la toiture de ma maison (charpente vétuste, tuiles abîmées, ...)

→ **Déclaration préalable obligatoire**

Sauf hors périmètre protégé pour des travaux à l'identique

Cas n°2



Je souhaite créer des fenêtres de toit ou changer les menuiseries (fenêtres, baies, volets, ...)

→ **Déclaration préalable obligatoire**

Cas n°3



Je souhaite ravalier une façade (ravalement pierre de taille, enduit, peinture, ...)

→ **Déclaration préalable obligatoire**

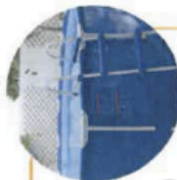
Cas n°4



Je souhaite clôturer mon terrain

→ **Déclaration préalable obligatoire** si délibération de la commune ou en zone ABE

Cas n°5



Je souhaite installer une piscine hors sol de plus de 10 m²

→ **Déclaration préalable obligatoire** : si cette installation reste en place plus de 3 mois

Cas n°6



Je souhaite construire une piscine de plus de 10 m²

→ **Déclaration préalable obligatoire**

→ **Permis de construire obligatoire** : pour une piscine de plus de 100 m²

Cas n°7



Je souhaite installer un abri de jardin

→ **Pas besoin d'autorisation** : si la surface est inférieure à 5 m²

→ **Déclaration préalable obligatoire** : si la surface est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²

→ **Permis de construire obligatoire** : si la surface est supérieure à 20 m²

Cas n°8



Je souhaite aménager mes combles

→ **Pas besoin d'autorisation** : si la surface est inférieure à 5 m²

→ **Déclaration préalable obligatoire** : si la surface est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²

→ **Permis de construire obligatoire** : si la surface est supérieure à 20 m²

Cas n°9



Je souhaite transformer mon logement en local d'activité

→ **Déclaration préalable obligatoire**

→ **Permis de construire obligatoire** : si les travaux engendrent des modifications de la structure porteuse ou des façades

Cas n°10



Je souhaite créer une extension à ma maison individuelle

→ **Pas besoin d'autorisation** : si la surface est inférieure à 5 m²

→ **Déclaration préalable obligatoire** :

- si la surface est supérieure à 5 m² inférieure ou égale à 20 m²

- ou si la surface est comprise entre 20 m² et 40 m² et que la surface existante + la surface créée ne dépassent pas 150 m² (en zone U d'un PLU)

→ **Permis de construire obligatoire** : dans les autres cas



COMPOSTER SES DÉCHETS CONSEILS & ASTUCES

- Tout ce que vous devez savoir sur vos déchets organiques
- Diagnostics et solutions pour bien composter

DES ASTUCES POUR BIEN COMPOSTER

Si au cours de votre pratique vous êtes confrontés à certains aléas, voici quelques remèdes qui pourront vous aider à les résoudre...

LA DÉCOMPOSITION NE SE FAIT PAS

Si vous débutez votre compost et que celui-ci ne semble pas fonctionner, patience. Il faut savoir que les micro-organismes se développent progressivement. Quelques jours sont nécessaires à la mise en route.

MAUVAISES ODEURS (TYPE « OEUF POURRI »)

Le compost est trop humide et manque d'oxygène.

> Ajoutez des matières sèches et mélangez.

MAUVAISES ODEURS (TYPE « AMMONIAQUE »)

Il y a certainement un excès de matière azotée, souvent des tontes de pelouse.

> Ajoutez des matières sèches et mélangez.

LA DÉCOMPOSITION S'EST ARRÊTÉE

Le contenu est trop sec et manque d'oxygène.

> Ajoutez des matières humides et mélangez, ou arrosez.

DES DÉCHETS NE SE DÉCOMPOSENT PAS

Il s'agit sûrement de branchages, d'épluchures d'agrumes...

> Fractionnez-les en petits morceaux pour faciliter la dégradation.

APPARITION DE MOUCHERONS

Il y a trop de matière humide en surface. Attention également aux fruits abîmés !

> Recouvrez systématiquement vos apports de matières sèches et enfouissez les matières humides.

PRÉSENCE DE RONCEURS

> Brassez régulièrement pour empêcher leur installation. Éventuellement mettre une grille dessous.

Création : Calitom - Photo : Adobe Stock et Calitom - Imprimé par Malvezin-Valadon sur papier recyclé en 8000 exemplaires en août 2021

Renseignements auprès de
votre collectivité de référence,
selon votre lieu de résidence:
Calitom, GrandAngoulême ou
Grand Cognac

Soutenu par



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



► QU'EST-CE-QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est la décomposition et la transformation des matières organiques en humus sous l'effet associé de l'air, de l'eau, des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des macro-organismes (vers, larves de cétoïne...) vivant dans le sol.

C'est un phénomène 100% naturel qui permet de réduire le poids de sa poubelle ménagère, limiter les arrosages et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes.

Composter, c'est simple, économique et naturel !

► OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?

Dans une zone de votre jardin et à poser sur la terre :



semi-ombragée



accessible



à l'abri du vent



sur une surface plane
où l'eau ne stagne pas

Une fois monté, vérifiez que l'ouverture du couvercle et des panneaux soit possible pour extraire le compost facilement.

► LES RÈGLES POUR RÉUSSIR SON COMPOST

1



Déposez et diversifiez
les apports
en **matières sèches**
(dites carbonées ou brunes)
et en **matières humides**
(dites azotées ou vertes)

2



Mélangez et aérez
votre compost
pour éviter le
tassement. Les
micro-organismes
doivent respirer !

3

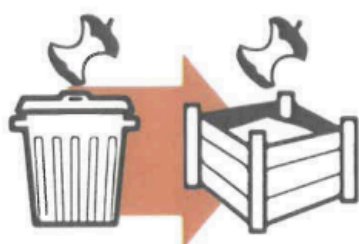


Maintenez une
humidité suffisante.
Arrosez s'il fait trop
chaud.

Les organismes vivants se chargent du reste !

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Pour les habitants de Grand Cognac



- ◆ **Valorisez** vos restes
- ◆ **Réduisez** vos déchets
- ◆ **Produisez** votre engrais

1^{er} équipement

- ◆ Lombricomposteur
- ◆ 340L gratuit
- ◆ 600L à 50 €



Les équipements supplémentaires sont à prix coûtant et le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre du trésor public. Sur réservation auprès du service prévention des déchets.



prevention-dechets@grand-cognac.fr



05 17 22 20 04

Agenda calitorama

ATELIERS GRATUITS
DE FÉVRIER
À AVRIL



FÉVRIER

-  **Samedi 03, 14h-17h,** Démontage, entretien et réparation de vélos
-  **Mercredi 14, 14h-16h,** Préparer son sol en utilisant les biodéchets
-  **Mardi 20, 14h-16h,** Fabrication d'un composteur
-  **Mercredi 21, 14h-16h,** Fabrication d'une bouillotte

MARS

-  **Samedi 09, 14h-17h,** Démontage, entretien et réparation de vélos
-  **Mercredi 13, 14h-16h,** Conception d'une haie sèche
-  **Vendredi 22, 17h-19h,** Rénovation de meubles
-  **Mercredi 27, 14h-16h,** Customisation de boîtes de rangement

AVRIL

-  **Mercredi 03, 14h-16h,** La pratique du compostage **TOUS AU COMPOST**
-  **Samedi 06, 14h-17h,** Démontage, entretien et réparation de vélos
-  **Mercredi 10, 14h-16h,** Produire son alimentation en réduisant ses déchets
-  **Mercredi 24, 14h-16h,** Élaboration de cosmétiques maison

Au dos, retrouvez les structures en vous référant à leur symbole.

TOUS LES ATELIERS SONT GRATUITS ET SUR INSCRIPTION
AUPRÈS DE CHRISTOPHE MESLIER
cmeslier@calitom.com - 06 13 45 34 77

Les structures

présentes de février à avril



Vélod'vie

Apprenez à entretenir et à réparer votre vélo pour lui donner une nouvelle jeunesse.



Les Jardins Respectueux

Valorisez et réduisez vos biodéchets par le jardinage et l'éco-conception créative.



Ma Maison Zéro Déchet par Calitom

Réduisez vos déchets aussi bien à l'intérieur que l'extérieur de la maison grâce à des ateliers pratiques et ludiques.



Madelon

Ces ateliers de couture vous apprendront à créer des objets du quotidien pour vous aider à réduire vos déchets.



Mémé Brocante

Apprenez à donner une seconde jeunesse aux meubles anciens.



Le Vest'hier Itinérant

Donnez une seconde vie aux différents objets et matériaux grâce aux ateliers créatifs du Vest'hier Itinérant.



Charente Nature

Apprenez à choisir des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement, puis testez des astuces et des recettes. Vous pourrez repartir avec votre produit maison.

**TOUS LES ATELIERS SONT GRATUITS ET SUR INSCRIPTION AUPRÈS
DE CHRISTOPHE MESLIER : cmeslier@calitom.com - 06 13 45 34 77**



Calitorama, espace départemental de réemploi et d'animation
de la Charente géré par Calitom
ZAC du Mas de la Cour, Rue Louis Blériot, 16100 Châteaubernard
www.jagispourreduire.com - [jagispourreduire](https://www.instagram.com/jagispourreduire)

ATELIERS PROPOSES A LA MAISON MEDICALE DE CHERVES

ATELIER EQUILIBRE

Les lundis de 11h à 12h semaines paires

ATELIER PETITS MARCHEURS (avec canne ou petits périmètres de marche)

Les lundis de 11h à 12h semaines impaires

ATELIER MEMOIRE

Les mardis de 10h à 11h semaines paires

GROUPE DE MARCHE THERAPEUTIQUE

Les jeudis de 9h45 à 11h15

Il y aura d'autres ateliers ponctuels.

L'équipe de la MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) travaille sur des ateliers "Tous en formes" pour les enfants et adolescents avec du surpoids ou obésité.

Contact : Anne Laure TARDY (infirmière Azalée)
07.65.72.97.84





**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Proche de vous,
Proche de chez vous**

ESPACE FRANCE SERVICES C'EST OUVERT !

VAL-DE-COGNAC

2 PLACE DU CHAMP DE FOIRE - 05 45 83 77 47

Budget et impôts

Prévention santé

Emploi et retraite

Prestation sociale



xc
GRAND COGNAC

Val-de-Cognac
Terre de France



**France
services**

**GRAND
COGNAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



FRANCE SERVICES VAL DE COGNAC

2 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 16 370 VAL DE COGNAC

05 45 83 77 47

Horaires d'ouverture		
Lundi	9H – 12H30	14H – 18H
Mardi	9H – 12H30	Fermé
Mercredi	Fermé	14H – 17H
Jeudi	9H – 12H30	Fermé
Vendredi	9H – 12H30	14H – 17H

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Brigade Territoriale Mobile



de Val-de-Cognac



vous accueille au sein de votre commune :

Semaines paires	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H – 12H : Réparsac	
MARDI	09H – 12H : Val de Cognac (St Sulpice de Cognac)	
MERCREDI	09H – 12H : Ste Sévère	14H – 18H : Val de Cognac (Cherves Richemont)
JEUDI	10H – 12H : Mesnac	
VENDREDI	09H – 12H : Sigogne 10H – 12H : Bréville	
SAMEDI	09H – 12H : Val de Cognac (Cherves Richemont)	

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Brigade Territoriale Mobile



de Val-de-Cognac



vous accueille au sein de votre commune :

Semaines impaires	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H – 12H : Courbillac	
MARDI	09H – 12H : Chassors	
MERCREDI	09H – 12H : Louzac St André	14H – 18H : Val de Cognac (Cherves Richemont)
JEUDI	09H – 12H : Houlette	
VENDREDI	09H – 12H : Sigogne	14H – 17H : Nercillac
SAMEDI	09H – 12H : Val de Cognac (Cherves Richemont)	



GRAND:COGNAC RÉNOV'

Des aides pour la rénovation et l'adaptation des logements

Au travers Grand Cognac Renov', votre agglomération s'engage dans une politique globale d'aide à la rénovation de l'habitat. Guichet unique d'entrée vers les différentes aides mobilisables, Grand Cognac Renov' vous oriente vers les dispositifs adaptés à vos besoins.

Vous avez un projet de travaux ?

Contactez Grand Cognac Renov'. Des techniciens à votre écoute vous renseigneront gratuitement sur votre projet de travaux et sur vos droits.

Plus d'informations : 05 17 22 82 50
- grandcognacrenov@grand-cognac.fr

Vous avez des travaux à réaliser ? Grand Cognac Renov' peut vous aider à mener votre projet qu'il s'agisse de travaux pour votre résidence principale ou pour un bien locatif. Au-delà des subventions pour réaliser vos travaux vous bénéficiez de conseils et d'un accompagnement gratuit par une équipe de professionnels. Vous serez accompagné par un interlocuteur qualifié tout au long de votre projet tant sur le plan administratif, technique, que financier.

Pour quels types de travaux ?

Le panel de travaux subventionnables est très large. Des aides existent pour la **rénovation énergétique** (remplacement du système de chauffage, isolation du logement, changement des menuiseries...), **l'adaptation du logement à la perte d'autonomie** (pose d'une douche à l'italienne, installation d'un monte-escaliers...), **les travaux lourds** (réhabilitation globale, remise aux normes du système électrique, travaux structurels...).

GRAND:COGNAC RÉNOV'

UN PROJET DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT ?

GRAND:COGNAC RÉNOV'

le service public pour mieux rénover votre logement !



INFORMATIONS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

05 17 22 82 50

grandcognacrenov@grand-cognac.fr



GRAND-COGNAC.FR

- vivre et participer
- améliorer son logement



Urbanis

Agence pour la construction durable et durable



avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux rénover son logement



GRAND COGNAC RÉNOV'



La communauté d'agglomération de Grand Cognac a mis en place un service public d'information et de conseil neutre et gratuit sur la rénovation des logements **Grand Cognac Renov'**.

Cet espace conseil s'inscrit dans le dispositif national France Renov et a pour objectif de prodiguer des conseils techniques, un accompagnement juridique ainsi que sur la recherche d'aides financières en matière de rénovation des logements pour les particuliers (économies d'énergie, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du domicile au handicap et à la vieillesse, mise en location de logements conformes et accessibles).

Pour améliorer votre confort thermique, réduire vos dépenses de chauffage, adapter votre logement ou valoriser votre bien immobilier, des travaux de rénovation sont essentiels. Mais ces travaux suscitent de nombreuses questions :

Faut-il remplacer la chaudière ?

L'isolation à 1 € est-elle toujours d'actualité ? Que dois-je isoler dans un projet de rénovation globale ?

Quel matériau d'isolation choisir ?

Comment adapter mon domicile ?

Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?

Ai-je droit aux aides financières ?

Quand et avec qui je peux faire les travaux ?

Vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés et en fonction de votre projet et de vos besoins, un rendez-vous peut vous être proposé sur une des permanences physiques assurées sur le territoire de Grand Cognac :

- Châteauneuf-sur-Charente
- Jarnac
- Segonzac
- Cognac

Ce service d'information et d'accompagnement est assuré par le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables, et Urbanis.

Les services du CRER et d'Urbanis proposés par la communauté d'agglomération, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants.

INFORMATIONS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

05 17 22 82 50

grandcognacrenov@grand-cognac.fr



GRAND-COGNAC.FR

► venir et participer
► améliorer son logement

